

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Vire, le 21 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE :

GUY DEGRENNE LANCE UNE EMISSION D'OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS (ORA) D'UN MONTANT DE 10,6 MILLIONS D'EUROS AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Guy Degrenne annonce aujourd'hui les modalités d'une émission d'ORA d'un montant d'environ 10,6 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, dont le principe avait été annoncé lors de la publication des comptes de l'exercice 2008/2009, le 9 juillet 2009.

Cette émission est destinée à :

- conforter l'ensemble des partenaires du Groupe (clients, banquiers, fournisseurs, assureurs crédit, etc.) ;
- reconstituer les fonds propres du Groupe, dégradés des pertes constatées sur les trois derniers exercices ;
- participer au financement des investissements prévus au business plan et financer le BFR nécessité par les croissances d'activités attendues sur les années à venir ;
- permettre la conversion des comptes courants des actionnaires qui le souhaitent ;
- faciliter la consolidation des concours bancaires : sous réserve de la réalisation de la présente opération, les principaux banquiers du Groupe ont donné leur accord pour mettre en place un crédit moyen terme de 10M€ par consolidation en particulier des crédits de campagne (4,1M€) dont le remboursement partiel est demandé (2,5M€).

MODALITES PRINCIPALES DE L'EMISSION D'ORA

Le prix de souscription est de 4,12 € par ORA. Les ORA auront une maturité de 3 ans, sauf remboursement anticipé, à tout moment, à l'initiative des porteurs. Elles ne porteront pas intérêt et ne donneront pas droit à un coupon.

Chaque ORA sera remboursée en 2 actions de 4€ de nominal, aucun remboursement en numéraire n'étant possible. A terme, l'émission des 2 568 688 ORA entrainera la création de 5 137 376 actions nouvelles.

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à la clôture de la séance de bourse du 22 octobre 2009. 3 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 2 ORA.

La souscription des ORA sera réservée aux porteurs d'actions anciennes enregistrées sur leur compte le 22 octobre 2009 ou aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. Les souscriptions à titre réductible sont admises.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement. La période de souscription commencera le 23 octobre 2009 et se terminera le 4 novembre 2009 inclus. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront cotés et négociés sur Euronext Paris (Code ISIN FR0010797951). Le règlement livraison et la cotation des ORA sur Euronext Paris sont prévus le 17 novembre 2009.

ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

COMIR, MOUSSEFORK b.v., COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE, Thomas RIEKER et SOPARCIF se sont engagés à déposer un ordre de souscription à titre irréductible pour un montant correspondant à la totalité de leur compte courant d'associé respectif, intérêts compris, soit un montant cumulé d'environ 5,4M€ (respectivement environ 2,9M€, 1,3M€, 0,7M€, 0,1M€ et 0,2M€). A cet effet, Thomas RIEKER s'est engagé à acquérir auprès de SOPARCIF le nombre de DPS nécessaire à sa souscription, SOPARCIF s'étant engagé à le lui vendre.

Outre la souscription à hauteur de leurs comptes courants d'associé, COMIR s'est engagée à souscrire à titre irréductible un montant complémentaire de l'ordre de 0,5M€

Par ailleurs, SOPARCIF s'est engagée de manière irrévocable à souscrire à hauteur de 5M€ maximum, y compris le montant de la souscription résultant de la compensation avec la totalité de son compte courant d'associé, intérêts compris, ci-dessus visé.

Compte tenu des engagements décrits ci-dessus, l'émission sera réalisée à 100%.

L'opération est dirigée par Société Générale Corporate & Investment Banking, chef de file et teneur de livre.

INFORMATION DU PUBLIC

Toutes les informations concernant les modalités de souscription seront également disponibles sur Internet : www.guydegrenne.fr.

Contact : Thierry VILLOTTE
Téléphone : 01.60.19.73.70 / Télécopie : 01.60.19.73.79
E-mail : tvillotte@guydegrenne.fr

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le visa 09-304 en date du 09-304 est disponible sans frais au siège social de la société Guy Degrenne S.A., et sur les sites Internet de Guy Degrenne S.A. (www.guydegrenne.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Le prospectus est composé du document de référence de la société Guy Degrenne S.A., déposé auprès de l'AMF le 6 novembre 2008 sous le n° D.08-0709, de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 20 octobre 2009 sous le n° D.08-0709 – A01 et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus.

Guy Degrenne S.A. attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

AVERTISSEMENT

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions et les droits préférentiels de souscription de Guy Degrenne S.A. n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Guy Degrenne S.A. n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des copies de ce document ne sont pas, et ne doivent pas, être distribuées aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la section 21 (restrictions relatives à la financial promotion) du Financial Services and Markets Act 2000 (« FMSA »). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes, avec les Investisseurs Qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) sont dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. En recevant ce document, vous devrez prévenir la Société que vous faites partie des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 09-304 en date du 20 octobre 2009 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris, le cas échéant, sa traduction n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

La société GUY DEGRENNE S.A. au capital de 15 412 128 euros est dénommée la « Société » ou « Guy Degrenne » et le « Groupe » signifie, la Société et les sociétés françaises et étrangères qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les termes commençant par des majuscules dans le présent résumé ont le sens qui leur est attribué, le cas échéant, dans la Note d'Opération.

A. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Aperçu des activités

Le Groupe Guy Degrenne crée, développe, fabrique et commercialise des produits d'art de la table et de la cuisine dans le monde entier.

Il a par ailleurs développé une activité de sous-traitance pour le compte de tiers valorisant ainsi son savoir-faire industriel tant sur l'inox que sur la céramique.

Informations financières historiques sélectionnées

Principales données consolidées

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2009 12 mois	31/03/2008 12 mois (pro-forma)	31/03/2008 15 mois
Produits opérationnels	94 909	98 013	120 543
Résultat Opérationnel Courant	-163	-2 079	-3 217
Résultat Opérationnel	-1 556	-3 346	-4 556
Résultat Net	-3 998	-3 254	-3 809
Résultat Net – part du Groupe	-3 995	-3 254	-3 803
Marge Brute d'Autofinancement	1 910	-975	491
Flux Nets de Trésorerie générée par l'activité	4 533	6 365	8 474
Flux Nets de Trésorerie liés aux opérations d'investissements	-3 222	-2 633	-4 735
Capitaux Propres part du groupe	42 047	46 325	46 325
Dette Nette (hors comptes courants)	30 100	29 100	29 100
Comptes courants	5 300	2 100	2 100
Ratio d'endettement	73%	63%	63%

Déclaration sur le fonds de roulement net

Au 31 mars 2009, le cash-flow libre de la Société est supérieur aux prévisions non-publiées établies en interne en début d'exercice. L'endettement net de la Société est en baisse par rapport au 30 septembre 2008 en raison de la forte réduction du niveau des stocks et des mesures drastiques prises en matière d'abaissement du point mort.

Au 31 août 2009, l'endettement net de la Société a baissé de 1,8 M€ par rapport à la clôture au 31 mars 2009, malgré le pic de saisonnalité historique d'approvisionnement pour les opérations de fin d'année, et malgré le faible poids du chiffre d'affaire du 2ème trimestre civil dans le chiffre global de l'exercice, renforcé de façon conjoncturelle par l'effet de la crise économique.

La société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du groupe, avant réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux propres, serait insuffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois, l'un des principaux banquiers du groupe ayant indiqué ne pas reconduire une ligne de crédit de campagne d'un montant de 2,5M€ pour le cas où cette opération ne serait pas réalisée. Dans une telle circonstance, l'insuffisance de trésorerie du groupe se monterait à 2,5M€, correspondant au montant du remboursement d'une partie des crédits de campagne, sous réserve que la non réalisation de l'augmentation des capitaux propres n'entraînent pas de demandes complémentaires de même nature par d'autres banquiers du groupe, de telles demandes étant inconnues à ce jour.

Si aucune augmentation des capitaux propres de la Société n'était réalisée, l'environnement économique et financier exposerait la société à un risque de perte de confiance de ses principaux partenaires (banquiers, assureurs crédit, clients, fournisseurs) ce qui remettrait en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

Les principaux banquiers du groupe ont donné leur accord pour mettre en place un crédit moyen terme de 10M€ par consolidation en particulier des crédits de campagne (4,1M€) dont le remboursement partiel est demandé (2,5M€). La présente opération est la condition nécessaire et suffisante à la mise en œuvre de cette consolidation.

La mise en place de ce crédit moyen terme sera réalisée sous condition suspensive de l'augmentation des capitaux propres du groupe.

Par conséquent, la Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du groupe, après réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux propres objet de la présente note, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa sur le présent Prospectus.

Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement

<i>En milliers d'euros</i>	31 août 2009 ⁽¹⁾
1. Capitaux propres et endettement	
Total de la dette courante	22 261
- faisant l'objet de garanties	8 480
- faisant l'objet de nantissements	8 060
- Locations financements sur biens immobiliers & mobiliers	-
- sans garantie ni nantissement	5 721
Total de la dette non courante	5 947
- faisant l'objet de garanties	-
- faisant l'objet de nantissements	2 354
- Locations financements sur biens immobiliers & mobiliers	3 593
- sans garantie ni nantissement	-
Capitaux propres part du groupe ⁽¹⁾	42 047
- Capital social et primes ⁽²⁾	41 831
- Réserve légale	216

- Autres réserves	-
Intérêts minoritaires	3
2. Analyse de l'endettement financier net ⁽³⁾	
A. Trésorerie	0,1
B. Équivalents de trésorerie	-
C. Titres de placement	-
D. Liquidités (A) + (B) + (C)	0,1
E. Créances financières à court terme	-
F. Dettes bancaires à court terme	22,3
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	4
H. Autres dettes financières à court terme	-
I. Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	26,3
J. Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	26,2
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	1,9
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	-
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K)+(L)+(M)	1,9
P. Endettement financier net (J) + (N)	28,1

- (1) Le montant des capitaux propres au 31/08/2009 (à l'exception de l'impact du résultat entre le 31/03/2009 et le 31/08/2009) est identique à celui arrêté au 31/03/2009 dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés du groupe Guy Degrenne, aucune opération sur le capital et les capitaux propres n'étant intervenue depuis le 31 mars 2009. L'endettement présenté ci-dessus est arrêté au 31/08/2009.
- (2) y compris le résultat part du groupe au 31 mars 2009 de -3 995 k€
- (3) l'endettement financier net est présenté hors comptes courants, le montant desquels s'établit à 5,4 millions d'euros au 31/08/09

Dettes financières courantes et non courantes (en m€)	31/03/2009	31/08/2009	Impact émission ORA	Impact restructuration dette bancaire	Dettes 31/08/2009 pro forma post opérations
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédit	20,0	18,2	-5,2	-5,9	7,1
Emprunts issus des crédits baux					
Emprunts et dettes financières divers					
Avances conditionnées					
<i>Crédit de campagne</i>	4,1	4,1		-4,1	
Dettes financières courantes	24,1	22,3	-5,2	-10,0	7,1
Comptes courants (classés en "Autres dettes")	5,3	5,4	-5,4		0,0
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédit	3,2	2,3	0,0	0,0	2,3
Emprunts issus des crédits baux	3,7	3,6			3,6
Emprunts et dettes financières divers					
Avances conditionnées					
<i>Restructuration de la dette moyen terme</i>				10,0	10,0
Dettes financières non courantes	6,9	5,9	0,0	10,0	15,9
Trésorerie	1,1	0,1			0,7
Dettes financières nettes	35,3	33,5	-10,6	0,0	22,3
+ comptes courants classés en "autres dettes"					

Résumé des principaux facteurs de risques

Les risques principaux qui figurent ci-après, ainsi que d'autres plus amplement décrits aux pages 137 à 141 du Document de Référence, aux pages 136 à 141 de l'Actualisation et aux pages 17 à 19 de la Note d'Opération sont à prendre en considération par les investisseurs avant toute décision d'investissement

- Principaux facteurs de risques liés à: Guy Degrenne sont :
 - le risque de liquidité ;
 - les risques de marché : risque de change (dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales le Groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB), risque de taux ;
 - les risques juridiques et réglementaires : risque de contentieux ;
 - les risques liés aux implantations internationales du Groupe : risques fiscaux, risques liés aux évolutions légales et réglementaires locales, aux recouvrements des créances.

- Les principaux facteurs de risque liés aux ORA sont :
 - le marché des DPS pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
 - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ;
 - volatilité du cours des actions de la Société et du cours des ORA ;
 - des ventes d'actions de la Société ou de DPS pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des DPS et des actions, ou après la période de souscription s'agissant des actions et des ORA, et pourraient avoir un impact défavorable sur les prix de marché des actions de la Société et/ou sur la valeur des DPS et/ou la valeur des ORA ;
 - les ORA sont des instruments complexes qui ne sont pas nécessairement adaptés à tous les investisseurs ;
 - il n'est pas certain qu'un marché se développe pour les ORA ;
 - le prix de marché des ORA dépendra de nombreux paramètres ;
 - les Porteurs d'ORA pourraient perdre tout ou partie de leur investissement
 - les ORA bénéficient de protections financières limitées ;
 - il peut exister un risque de change pour certains porteurs d'ORA ;
 - absence pour les porteurs d'ORA des droits liés aux actions ;
 - l'opération pourrait être annulée dans des circonstances exceptionnelles ;
 - l'opération ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin par un établissement financier.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, sa stratégie, son activité, son patrimoine, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou sur le cours des actions de la Société.

Evénements récents

Au 31 août 2009, le Groupe enregistre une activité à 28,7 M€ en retrait de 15,5% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les performances sont très contrastées d'un réseau à un autre :

en M€	2007-2008	2008 / 2009	Variation
Com merce Spécialisé	12,4	11,5	-7,7%
dont réseau contrôlé	8,7	8,4	-4,0%
GMS	2,0	1,8	-12,9%
CHR & International	10,4	8,0	-23,0%
Arts de la table	24,9	21,2	-14,5%
Sous-Traitance industrielle	9,1	7,5	-18,0%
Total Groupe	34,0	28,7	-15,5%

La marge brute consolidée ressort en progression d'environ un point par rapport à celle de l'exercice passé. Cette performance se conjugue avec l'abaissement continu et massif du point mort mis en œuvre depuis octobre 2008. Ainsi, les comptes analytiques trimestriels au 30 juin 2009, non audités, font apparaître un résultat opérationnel courant comparable à celui enregistré au 30 juin 2008, malgré une baisse de 18,3% du chiffre d'affaires sur cette période.

Dans un environnement économique défavorable, Guy Degrenne a poursuivi la mise en œuvre de son plan de rigueur :

- Concentrer ses ressources sur le développement de l'activité ;
- Maîtriser les coûts en conservant un outil prêt à accompagner un éventuel rebond ;
- Maîtriser strictement les stocks du Groupe ;
- Sélectionner les investissements ;
- Capitaliser sur les forces du Groupe pour sortir de la crise.

Par ailleurs, Guy Degrenne a considérablement accéléré le rythme de développement de la franchise en France, la marque Guy Degrenne et son activité retail étant perçues comme des valeurs refuge par les investisseurs. Ainsi, le Groupe estime être en mesure de signer au moins 6 contrats de franchise contre 4 initialement prévus avant la clôture de l'exercice, l'ensemble des points de vente prévus par ces contrats étant exclusivement positionnés au sein de zones de chalandises à très fort potentiel pour la marque.

Pour plus de détails sur ce paragraphe, se référer aux pages 134 et 135 de l'Actualisation.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

Contexte et raisons de l'offre

L'émission d'ORA est destinée à :

- Conforter l'ensemble des partenaires du Groupe (clients, banquiers, fournisseurs, assureurs crédit, etc...) ;
- Reconstituer les fonds propres du Groupe, dégradés des pertes constatées sur les trois derniers exercices ;
- Participer au financement des investissements prévus au business plan et financer le BFR nécessité par les croissances d'activités attendues sur les années à venir ;
- Permettre la conversion des comptes courants des actionnaires qui le souhaitent ;

- Faciliter la consolidation des concours bancaires : sous réserve de la réalisation de la présente augmentation des capitaux propres, les principaux banquiers du Groupe ont donné leur accord pour mettre en place un crédit moyen terme de 10M€ par consolidation en particulier des crédits de campagne (4,1M€) dont le remboursement partiel est demandé (2,5M€).

Caractéristiques de l'offre

Montant de l'émission Produit brut	10.582.995 euros.
Produit net	Environ 10.000.000 euros
Nombre d'ORA	2.568.688 ORA.
Droit préférentiel de souscription	La souscription des ORA sera réservée par préférence : <ul style="list-style-type: none"> – aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 22 octobre 2009. – aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription (ci-après « DPS ») qui pourront souscrire du 23 octobre au 4 novembre 2009 inclus – à titre irréductible à raison de deux ORA pour trois actions existantes possédées, trois droits préférentiels de souscription permettront de souscrire deux ORA au prix de 4,12 euros par ORA ; et – à titre réductible, le nombre d'ORA qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.
Valeur théorique du DPS	Sur la base du cours de clôture de l'action Guy Degrenne le 19 octobre 2009, la valeur théorique du DPS s'élève à 0,81 euros
Valeur nominale unitaire des ORA	4,12 euros par ORA
Prix d'émission et date d'émission des ORA	Le pair, soit 4,12 euros par ORA, payable en une seule fois à la date d'émission (correspondant à la date de règlement), soit le 17 novembre 2009 (la « Date d'Emission »).
Jouissance des actions émises à la suite du remboursement des ORA	Les actions nouvelles remises en remboursement des ORA porteront jouissance courante et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris sur la même ligne que les actions existantes code ISIN FR0004035061.
Ratio de remboursement des ORA et ajustement du ratio de remboursement des ORA	Chaque ORA sera remboursée par la remise de deux actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 4 euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs.
Remboursement des ORA	Les ORA seront remboursées en actions nouvelles, à raison de deux actions pour une ORA émises chacune à 4 € sous réserve d'ajustements ultérieurs, en totalité le 17 novembre 2012 ou le 1 ^{er} jour ouvré suivant le 17 novembre 2012 si cette date n'est pas un jour ouvré (la « Date d'échéance »).
Durée de l'emprunt	3 ans
Remboursement anticipé des ORA au gré des porteurs ou à l'initiative de la Société	Aucun cas de remboursement anticipé des ORA à l'initiative de la Société n'est prévu. Les Porteurs d'ORA pourront à leur gré demander, par notification écrite à la Société et à l'agent payeur, Société Générale Securities Services, à compter du 17 novembre 2009 et jusqu'à la Date d'échéance, le remboursement anticipé de tout ou partie de leurs ORA, en précisant la quantité exacte d'ORA à rembourser. Ce remboursement anticipé des ORA s'effectuera uniquement par remise d'actions nouvelles, sur la base du Ratio de Remboursement en vigueur à la date à laquelle la demande de remboursement anticipée est notifiée. Les demandes de remboursement anticipé seront irrévocables.

Remboursement en numéraire	Les ORA ne pourront pas être remboursées en espèces, y compris en cas de jugement d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société.
Taux d'intérêt	Aucun intérêt périodique ne sera versé en rémunération des ORA.
Rang des ORA	Maintien de l'emprunt à son rang (pari passu).

Engagement d'abstention de la Société

Engagement d'abstention de la Société à compter de la date de signature du Contrat de Direction pour une période expirant 90 jours après la date de règlement-livraison des ORA, sous réserve de certaines exceptions.

Garantie

Cette émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En conséquence, elle ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Toutefois, des actionnaires ont pris les engagements décrits au paragraphe ci-dessous « **Intention de souscription des principaux actionnaires** ».

Compte tenu de ces engagements, l'émission sera réalisée à 100%.

Place de cotation

Les ORA seront admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0010797936 à compter de leur émission prévue le 17 novembre 2009.

C. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat au 6 octobre 2009

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Comir ¹	1 499 788	38,92%	2 509 500	42,32%
Moussefork b.v.	674 249	17,50%	1 295 073	21,84%
Compagnie du Bois Sauvage	379 609	9,85%	379 609	6,40%
ISFE b.v.	375 761	9,75%	751 522	12,67%
Berndorf AG	198 269	5,15%	198 269	3,34%
SOPARCIF ²	82 414	2,14%	93 081	1,57%
Autodétention	12 721	0,33%	0	0%
Public	630 221	16,36%	700 862	11,82%
TOTAL	3 853 032	100%	5 927 916	100%

¹ : COMIR, dont le directeur général est Monsieur Christian Haas, est au conseil de surveillance de la Société représentée par Monsieur Charles Baur.

² : SOPARCIF est une société holding contrôlée par Monsieur Christian Haas.

Capital social à ce jour

15 412 128 euros, entièrement libéré, divisé en 3 853 032 actions de 4 euros de nominal chacune.

Dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

Incidence de l'émission et du remboursement de 2 568 688 ORA en 5 137 376 actions nouvelles d'une valeur nominale de 4 euros (sous réserve d'ajustements ultérieurs) sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe pour le détenteur d'une action GUY DEGRENNE préalablement à l'émission (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 mars 2009 et du nombre d'actions au 31 mars 2009), hors impact de la fiscalité :

	Quote-part des capitaux propres (euros)
Avant émission des ORA	10,91
Après émission et remboursement de 2 568 688 ORA en 5 137 376 actions ¹	5,79

¹ : Jusqu'au remboursement des ORA faisant objet de la présente note, les actions émises en remboursement desdites ORA constitueront un élément de capital potentiel qui entrera dans le calcul du résultat Groupe dilué par action.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Incidence de l'émission et du remboursement des 2.568.688 ORA en 5.137.376 actions nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de GUY DEGRENNE préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission :

	Participation de l'actionnaire (%)
Avant émission des ORA	1%
Après émission et remboursement de 2 568 688 ORA en 5 137 376 actions	0,43%

Les BSA étant largement « en dehors » de la monnaie, ils n'ont pas été pris en compte dans le calcul de l'incidence de l'émission et du remboursement des ORA en actions nouvelles, que ce soit en pourcentage du capital ou en quote-part de capitaux propres.

Intention de souscription des principaux actionnaires

Répartition des comptes courants des principaux actionnaires au 31 août 2009 :

Comptes courants d'actionnaires au 31/08/09			
	Capital	Intérêts capitalisés	Total au 31/08/2009
Thomas Rieker	140 000	13 011	153 011
Comir	2 715 000	203 776	2 918 776
Soparcif	216 000	13 400	229 400
Moussefork b.v.	1 235 000	91 767	1 326 767
Compagnie du Bois Sauvage	694 000	60 741	754 741
Total	5 000 000	382 695	5 382 695

Intentions des principaux actionnaires au 31 août 2009 :

	[1] Total Actions / Nombre initial de DPS (% du total actions / DPS)	[2] Compte courant total	[3] Intention de souscription en euros	[4] =[2]/4,12 ⁽¹⁾ Engagement : Nombre d'ORA souscrites par compensation de créances	[5] =[3]/4,12 ⁽¹⁾ Engagement : Nombre total d'ORA souscrites	[6] =[5]x3/2 Nombre de DPS exercés	[7] ⁽⁵⁾ Nombre de DPS cédés (-) acquis (+)
Berndorf AG	198 269 5,15%						-198 269
Thomas Rieker	1 000 0,03%	153 011	153 011	37 138	37 138	55 707 ⁽²⁾	54 710
Comir	1 499 788 38,92%	2 918 776	3 418 000	708 440	829 610	1 244 415	-255 370
Soparcif	82 414 2,14%	229 400	4 930 496	55 678	1 196 722 ⁽³⁾	777 371 ⁽⁴⁾	694 957
Moussefork b.v.	674 249 17,50%	1 326 767	1 326 767	322 030	322 030	483 045	-191 204
Compagnie du Bois Sauvage	379 609 9,85%	754 741	754 741	183 188	183 188	274 782	-104 824
Total	2 835 329 73,59%	5 382 695	10 583 014	1 306 474	2 568 688	2 835 320	0

(1) Les engagements de souscription d'ORA présentés en colonnes (4) et (5) sont arrondis au chiffre pair inférieur, compte tenu de la parité retenue.

(2) Soparcif devra recéder 54 710 DPS à Thomas Rieker

(3) Par l'exercice à titre irréductible de 777 371 DPS permettant l'acquisition de 518 246 ORA et le placement d'un ordre de souscription à titre réductible pour 678 476 ORA.

(4) A savoir 82 414 DPS attachés aux actions de Soparcif et 694 957 DPS acquis auprès des principaux actionnaires après cession de 54 710 DPS à Thomas Rieker.

(5) Les nombres de DPS cédés et acquis présentés à la colonne (7) résultent des promesses unilatérales de vente accordées par les principaux actionnaires.

COMIR qui détient, à la date du présent Prospectus, 1 499 788 actions représentant 38,92% du capital de la Société, a pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 829 610 ORA correspondant à l'exercice de 1 244 415 DPS. Cette souscription sera opérée en partie par compensation avec la

totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont Comir est titulaire et qui est constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élève à 2 918 775,92 euros intérêts compris et en espèces pour le solde qui s'élève à 499 224,08 euros. Comir ne présente pas d'ordre à titre réductible,

MOUSSEFORK b.v. qui détient, à la date du présent Prospectus, 674 249 actions représentant 17,50% du capital de la Société, a pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 322.030 ORA correspondant à l'exercice de 483 045 DPS. Cette souscription sera opérée intégralement par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont MOUSSEFORK b.v. est titulaire et qui est constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élève à 1 326 767,41 euros intérêts compris. MOUSSEFORK b.v. ne présente pas d'ordre à titre réductible,

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE, qui détient, à la date du présent Prospectus, 379 609 actions représentant 9,85% du capital de la Société, a pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 183 188 ORA correspondant à l'exercice de 274 782 DPS. Cette souscription sera opérée intégralement par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE est titulaire et qui est constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élève à 754 740,72 euros intérêts compris. COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE ne présente pas d'ordre à titre réductible,

Thomas RIEKER, qui détient, à la date du présent Prospectus, 1 000 actions représentant 0,02% du capital de la Société, a pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 666 ORA correspondant à l'exercice de 1 000 DPS qu'il détient à l'ouverture de la période de souscription et à hauteur de 54 710 DPS acquis auprès de Soparcif permettant la souscription de 36 473 ORA. Cette souscription sera opérée intégralement par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont Thomas RIEKER est titulaire et qui est constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élève à 153 011,44 euros intérêts compris. Thomas RIEKER ne présente pas d'ordre à titre réductible,

Par ailleurs, Berndorf, COMIR, MOUSSEFORK et COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE se sont engagés à céder à SOPARCIF respectivement 198 269, 255 370, 191 204 et 104 824 DPS au prix de 0,01 € par bloc de DPS cédés.

SOPARCIF, qui détient, à la date du présent Prospectus, 82 414 actions représentant 2,14% du capital de la Société, a pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible à hauteur de 82 414 DPS qu'il détient à l'ouverture de la période de souscription et à hauteur de 694 957 DPS acquis auprès des actionnaires sus nommés, permettant la souscription de 463 304 ORA et un ordre de souscription à titre réductible sur le solde de l'émission pour lequel des engagements de souscription n'ont pas été reçus. Cette souscription sera opérée en partie par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont SOPARCIF est titulaire et qui est constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élève à 229 399,61 euros intérêts compris et en espèces pour le solde. Soparcif s'est par ailleurs engagé à recéder à Thomas RIEKER 54 710 DPS au prix global de 0,01 €

Compte tenu des engagements décrits ci-dessus, l'émission sera réalisée à 100%.

D. MODALITES PRATIQUES

Calendrier indicatif

20 octobre 2009	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus
21 octobre 2009	Publication de la Note d'Opération (sites internet de l'AMF et de la Société) Publication de l'avis d'Euronext d'émission des ORA Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'émission
23 octobre 2009	Ouverture de la période de souscription Détachement et début de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris
4 novembre 2009	Clôture de la période de souscription Fin de cotation des droits préférentiels de souscription
13 novembre 2009	Publication de l'avis Euronext d'admission des ORA
17 novembre 2009	Règlement – livraison des ORA Admission des ORA aux négociations Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les résultats de l'émission
17 novembre 2012	Date de remboursement normal des ORA

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'offre (se référer à la section 5.2.1 de la Note d'Opération).

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 4 novembre 2009 par les intermédiaires financiers teneurs de compte.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services jusqu'au 4 novembre 2009.

Etablissement centralisateur des fonds : Société Générale Securities Services.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais auprès de Guy Degrenne, Route d'Aunay 14500 VIRE et de Société Générale Corporate & Investment Banking, CAFI/GCM/SEG, 75886 Paris cedex 18 et sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de Guy Degrenne (www.guydegrenne.fr).